



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Desserte ferroviaire Béziers-Clermont-Ferrand-Paris / L'Aubrac

Question écrite n° 42492

Texte de la question

M. Jean-Yves Bony appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports, sur la desserte ferroviaire Béziers-Clermont-Ferrand-Paris, plus communément dénommée l'Aubrac. La ligne Aubrac permet l'acheminement de nombreux lycéens et étudiants vers leur lieu d'enseignement et de formation. Elle assure aussi le fonctionnement et la viabilité de l'une des dernières usines sidérurgiques françaises implantée en Lozère, à Saint-Chély d'Apcher, à savoir Arcelor-Mittal. Elle est également une ligne véhiculant chaque année plusieurs centaines de touristes sur l'Aubrac. Une convention de 11,5 millions d'euros a été signée fin 2020 (financement 3,8 millions d'euros de l'État à titre de capillaire fret) pour permettre le maintien des circulations frets jusqu'en 2024, avec des travaux initialement prévus sur trois ans. La réouverture de la ligne s'effectuera le 15 novembre 2021. Des opérations complémentaires sont en cours de négociations entre l'État et les deux régions Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie pour assurer le maintien des circulations voyageurs à moyen et long terme. Les deux régions concernées sont favorables pour apporter leur contribution afin que cette ligne ferroviaire puisse poursuivre tant son activité fret que voyageurs. Il lui demande quelle position le Gouvernement entend prendre fermement sur ce dossier vital pour tout un territoire cantalo-lozérien.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Bony](#)

Circonscription : Cantal (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42492

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 novembre 2021](#), page 8086

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)